



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N° 21 CDCJ/2

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021

Présents : MM. DUPIN Y. - DA SILVA S. – BELORGEY B. – DUPUY G. – FAVELIER R. – CHEVANNE T.
IPOUA G - AZZOUN F.

1.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La CDCJ précise que les changements de date et horaire doivent être fait sur footclubs dans les délais impartis.

Suite à un cas de COVID les matchs suivants sont reprogrammés :

- Match 23636116 U13 D1 A ENT FAUVERNEY – GEVREY du 02/10/21 se jouera le 23/10/2021.
- Match 23898898 U13 D2 A GEVREY 2 – MEURSAULT du 02/10/21 se jouera le 11/12/2021.
- Match 23942230 U13 D3 C GEVREY 3 – ENT OUGES du 02/10/21 se jouera le 11/12/2021.
- Match 23946809 U13 D3 A UFCO – AS PRECY du 02/10/21 se jouera le 30/10/2021.

Match 23942228 U13 D3 C POUILLY EN AUXOIS 2 – VOUGEOT du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23946808 U13 D3 A POUILLY – SOMBERNON GISSEY se jouera le 30/10/2021.

Match 23893449 U18 D2 A ENT FAUVERNEY – ST JEAN du 02/10/2021 se jouera le 24/10/2021.

Match 23946807 U13 D3 A ENT CCOF – ESVO du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23942227 U13 D3 C ENT AISEREY – OUGES FC du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23943583 U13 D3 D RUFFEY ST MARIE – DUC du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23942300 U13 D3 E DIJON ULFE – FONTAINE 3 du 25/09/2021 se jouera le 10/11/2021 à 15h.

Match 23636063 U18 D1 AS QUETIGNY – MVF du 19/09/2021 se jouera le 24/10/2021.

Match 23893472 U18 D3 USSE – CHENOVE du 19/09/2021 se jouera le 23/10/2021.

Match 23898938 U13 D2 B AS QUETIGNY 2 – UCCF du 25/09/2021 se jouera le 30/10/21.

Match 23951589 U18 D3 A UFCO – GRESILLES FC du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23994806 U13 D3 A MVF – MANLAY du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23946804 U13 D3 A USSE 2 – UFCO du 25/09/2021 se jouera le 06/10/2021 à 16h.

Match 23943008 U15 D3 A AUXONNE – SEURRE du 25/09/2021 se jouera le 23/10/2021.

Match 23942226 U13 D3 C SEURRE – NOLAY du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23943582 U13 D3 D PLOMBIERES – FC GRESILLES du 25/09/2021 se jouera le 30/10/2021.

Match 23943009 U15 D3 A MARSANNAY 2 – TALANT du 25/09/2021 se jouera le 23/10/2021.

1.2 FORFAIT

Match 23893627 U15 D2 A FCCL – CHENOVE du 25/09/2021

Forfait déclaré de CHENOVE

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à CHENOVE, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à FCCL.

1.4 COURRIER

JDF 21 : Réclamation d'après match, le contrôle des licences n'ayant pas été effectué, la CDCJ ne pouvant pas contrôler ni confronter le joueur mis en cause ne peut donner une suite favorable à la demande.

1.3 FUN FOOT

Equipes engagées en FUN FOOT U15

- F.C. VINGEANNE
- A.S. GEVREY CHAMBERTIN
- A.S. ST APOLLINAIRE
- TILLES FOOTBALL CLUB
- U.S. SAVIGNY LES BEAUNE
- AM.S. INTERC. DE LA VOUGE

1.3 FEMININES

Equipes engagées en U13 à 8 :

A. S. BEAUNOISE
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR FOOTBALL
A.S.F.C. DAIX
ASPTT DIJON
ENT.F. VILLAGES
FONTAINE LES DIJON F.C.
IS-SELONGEY FOOTBALL
A.L.C. LONGVIC
U.S. VILLERS LES POTS

Equipes engagées en U15 à 8 :

ASPTT DIJON
A. S. BEAUNOISE
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR FOOTBALL
FONTAINE LES DIJON F.C.
A.S. GEVREY CHAMBERTIN

A.L.C. LONGVIC
U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS
U.S. VILLERS LES POTS

1.3 ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

Aucune amende ne sera appliquée en septembre 2021.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

<u>25/09/2021</u>	U13 - D1 / Phase Automne / Poule B Fontaine Les Dijon 1 - Longvic 1	F de m papier – pas de constat échec
<u>25/09/2021</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Beaune A.S. 2 - St Jean De Losne 1	Equipe ST JEAN non rattachée
<u>25/09/2021</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule A Aiserey Izeure Fc 1 - Ruffey Ste Marie Fc 1	Equipe non rattachée

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Y. DUPIN